



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 13 JUIN 2023

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 13 juin 2023 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée primaire bourgeoisiale débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2022 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 23 mai 2023 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Le Président désigne Mme Madeleine Boand et M. André Quinodoz (1954) en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DES COMPTES 2022

Le Secrétaire communal présente les comptes 2022 de la Bourgeoisie, dont les résultats comptables présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges financières avant amortissements : CHF 703'586.54
- Revenus financiers : CHF 747'602.69
- Marge d'autofinancement : CHF 44'016.15
- Excédent de revenus du compte de résultats : CHF 44'008.95
- Amortissements planifiés : CHF 1.00
- Fortune au bilan : CHF 180'097.12
- Capital propre (y compris fonds forestier de réserve) : CHF 242'142.94

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

Jessy Rudaz, expert-réviseur responsable, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2022.

4. COMPTES 2022 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2022 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 23 mai 2023 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2022 de la Bourgeoisie de St-Martin et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire bourgeoisie et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal